

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
**MINISTRE DU PLAN  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

***TERMES DE REFERENCE RELATIFS A  
L'ETUDE POUR LA PRISE EN COMPTE DU  
GENRE DANS LES OBJECTIFS DU  
MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT***

*Mai 2005*

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lors du Sommet du Millénaire tenu du 6 au 8 septembre 2000 à New York, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membre de l'Organisation des Nations unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin d'améliorer sensiblement les conditions de vie humaines d'ici 2015. Ainsi, les représentants de 191 pays constitués en majorité de Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris un engagement mondial pour atteindre d'ici à 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont au nombre de huit, à savoir réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité maternelle et infantile, lutter contre le VIH/SIDA et certaines maladies endémiques (paludisme, ...), assurer un développement durable et promouvoir un cadre de partenariat mondial pour le développement.

Le Projet du Millénaire (PM), mis en place en 2002 par le Secrétaire général des Nations unies pour opérationnaliser ces objectifs, a entrepris des études de cas nationales détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matière de politique et d'investissement en vue de la réalisation des OMD dans un certain nombre de pays aux ressources limitées. Sept pays-pilotes dont le Sénégal ont été choisis dans le monde (dont 4 en Afrique et le Sénégal est le seul pays francophone). Avec le choix de notre pays pour participer au Millennium Project, le Comité a défini plusieurs espaces de collaboration avec l'équipe chargée de gérer ce programme au niveau mondial dont la réalisation d'études sectorielles approfondies en vue de l'élaboration de plan d'action à long terme pour chacun des 8 objectifs. La stratégie nationale qui va découler des travaux des six groupes thématiques qui ont été mis en place doit donc être bâtie autour de la création de richesses qui est à la fois le moteur de la croissance et le moyen le plus sûr de lutter contre la pauvreté si l'on met l'accent sur les infrastructures de base.

L'objectif n°3 intitulé « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » vise à éliminer, au-delà des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015, toutes sortes de discriminations empêchant les femmes de jouer un rôle véritable dans toutes les sphères : économique, sociale, politique et culturelle.

Au Sénégal, la question de l'égalité et de l'équité en matière de genre, notamment à travers la promotion socio-économique des femmes pour réduire les disparités liées au genre, a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Les efforts déployés par l'Etat dans ce domaine ont été accompagnés par les partenaires au développement et les organisations de la société civile.

Ainsi au titre des actions en faveur de la prise en compte du genre dans notre pays, on peut citer la nouvelle constitution du Sénégal adoptée en janvier 2001 qui réaffirme les options de réduction des inégalités en matière de droit entre Hommes et Femmes.

Ainsi dans son titre II, l'article 7 de la constitution dispose en son alinéa 4 que les hommes et les femmes sont égaux en droit ; l'article 8 garantit à tous les citoyens, les libertés individuelles, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs.

Des progrès réels ont été notés lors de la validation du rapport national de l'évaluation de Beijing + 10 en novembre 2004, et durant l'atelier de validation de la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre tenu les 14 et 15 avril 2005 réaffirmant plus que jamais la promotion économique des femmes.

Dans le cadre des travaux sur l'état d'avancement du DSRP, un groupe de travail sur le genre a été mis sur pied et appuyé l'UNIFEM. En termes de politique macroéconomique, la budgétisation suivant le genre fait partie des nouveaux instruments de gestion des politiques d'équité. Des cadres des structures en charge des Comptes nationaux, de la Planification et du Budget ont été formés à cet outil de budgétisation liée au genre.

Vu le caractère transversal du genre et l'expérience réussie du groupe sectoriel « création de richesses » qui s'était attaché les services d'une experte consultante en genre pour appuyer les études thématiques portant sur l'OMD n°1, il est prévu d'élargir cette approche aux autres OMD.

C'est dans ce cadre que se justifie cette présente étude qui vise à intégrer le genre dans les OMD.

## II. OBJECTIF

Cette étude vise à revisiter les différents rapports déjà réalisés sur les OMD et veiller à compléter ces derniers en y intégrant la dimension genre.

## III. MANDAT DU CONSULTANT

La mission des consultants spécialistes en genre sera de réaliser les tâches suivantes :

- *passer en revue les rapports déjà réalisés sur les OMD pour y analyser la dimension genre en appliquant les grilles d'analyse à cet effet et en se référant si possible au cadre méthodologique sous régional axé sur le cas du Bénin.*
- *Veiller à préciser par sexe les indicateurs dans les différents rapports éducation, santé et environnement et accès à l'eau potable ainsi que dans celui consacré à l'OMD 3 ;*
- *Proposer un modèle d'imputation des coûts basé sur le cadre méthodologique axé sur le cas du Bénin pour mieux évaluer les besoins en matière d'infrastructures d'allègement des travaux des femmes, de manque à gagner causé par la non prise en compte des travaux domestiques dans le PIB ainsi que la valorisation du temps passé par les femmes à éduquer les enfants afin de permettre l'atteinte des OMD et leur prise en charge par les différents acteurs.*
- *Revoir la batterie d'indicateurs proposés à l'OMD n°3 et relatifs au genre afin de traduire les spécificités nationales.*
- *Identifier et de faire ressortir (en tenant compte des programmes de lutte contre la pauvreté en exécution ou en préparation) les besoins en infrastructures dans les domaines où les déficits sont constatés et traduire ces derniers en nouveaux programmes afin d'atteindre les OMD y relatifs.*

- *Evaluer les coûts inhérents aux programmes nouveaux et en cours d'exécution en tenant compte des capacités financières des communautés de base et des collectivités locales dans le but de proposer sur la base des critères de partage des coûts, mécanisme fiable et durable de financement des charges récurrentes des infrastructures qui seront réalisées.*
- *Elaborer un rapport prenant en compte la dimension genre dans l'ensemble des documents OMD disponibles. Ce rapport devra insister sur l'analyse des disparités en matière de genre au niveau de chaque OMD et mettre l'accent notamment sur les aspects sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires. Le rapport devra également proposer des stratégies d'autonomisation des femmes ainsi qu'un programme d'investissement de 2005 à 2015.*

#### IV. PROFIL DES CONSULTANTS

La mission requiert l'intervention d'un bureau d'études ou une équipe d'experts nationaux comprenant au moins :

- Un socio - économiste avec une expérience avérée en planification de développement à la base, approche participative, genre et analyse d'organisations de femme avec une expérience de dix (10) ans dans le domaine.
- Un expert financier ayant au moins une expérience de cinq (5) ans dans l'évaluation financière des investissements. Il aura pour mandat de procéder au chiffrage des coûts d'investissement et de fonctionnement. Il sera également chargé de l'optimisation des investissements au regard du plan de financement (financement extérieur, participation de l'Etat, des collectivités locales et de la population) et des coûts de fonctionnement induits.

#### V. CRITERES DE SELECTION ET ASPECTS CONTRACTUELS

Les candidats seront sélectionnés (short listing de quatre (4) consultant au moins) sur la base d'une offre technique et financière :

**L'offre technique faisant apparaître :**

- Une méthodologie claire et précise ainsi que l'approche préconisée ;
- Une présentation de l'expérience du cabinet ou des consultants accompagnée de la production de documents attestant des trois (3) dernières études similaires réalisées ;
- Le curriculum vitae signé des experts devant intervenir dans la consultation ;
- Le calendrier de réalisation de l'étude faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail dans le cadre d'un chronogramme clair et précis ;

**L'offre financière faisant apparaître** un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique. Une grande enveloppe contiendra les deux partis de l'offre présentée dans deux plis fermés différents avec la mention « soumission à l'étude pour la prise en compte du genre dans les OMD ».

La sélection sera fondée dans un premier temps sur la qualité technique de l'offre.

## **VI. APPUI ET SUPERVISION**

Un comité de Pilotage (CP) sera mis sur pied afin d'assurer la supervision de l'étude.

Ce comité sera présidée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social et comprendra outre la Direction de la Planification Nationale et de la Coordination avec la Planification Régionale (DPNCPR) et l'UNIFEM, les représentants des départements techniques impliqués dans la réalisation de l'étude (Ministères de la Santé, de l'Hydraulique, de l'Assainissement, de l'Environnement, de l'habitat notamment), de la société civile, d'ONG et de structures ou de personnes jugées nécessaires par le Comité de Pilotage.

L'appui technique de l'étude et le secrétariat seront assurés par le Ministère du Plan et du Développement Durable (DPNCPR).

L'administration ainsi que les différentes structures impliquées dans l'étude devront appuyer les consultants en leur fournissant toute la documentation disponible.

## **VII. RESULTATS ATTENDUS**

Les consultants devront fournir les documents suivants :

- une note d'orientation qui permettra au CP et aux consultants de s'accorder sur la conduite et la programmation de l'étude ;
- le rapport provisoire genre en dix (10) exemplaires avec CD ROM à présenter au CP qui disposera d'une semaine pour faire ses observations aux consultants qui auront à leur tour une semaine pour déposer le rapport définitif avec vingt (20) exemplaires avec un CD ROM ;
- un rapport définitif genre disponible et fidèle par rapport au manant des consultants et livré avec CD ROM. Le rapport définitif sera également présenté devant le CP pour validation une fois le travail validé par le CP, il devient une propriété de l'administration et ne pourra pas être publiée sous l'autorisation de cette dernière

## **XI. DUREE DE L'ETUDE**

Les consultants disposeront d'un mois pour livrer le rapport provisoire, et dans ce cadre, ils prendront toutes les dispositions nécessaires pour réaliser la mission dans les délais impartis.